

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 137-2026

Objet: Interdiction temporaire de stationnement et de circulation pour la brocante du dimanche 11 octobre 2026

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement de la brocante du 11 octobre 2026

ARRETE

Article 1 : Afin de faciliter le bon déroulement de la brocante organisée par Collector 63 représenté par Monsieur LACROIX Gilles, la circulation et le stationnement de tous véhicules hormis ceux des forains, seront interdits du *samedi 10 octobre 2026 à partir de 22 heures au dimanche 11 octobre 2026 à 20 heures, place et esplanade de la Gare.*

Article 2 : Il est **impératif** que les stands soient disposés de façon à permettre le passage des véhicules de secours en tous points des zones concernées. Aucun stand d'alimentation ne sera autorisé sur la brocante.

Article 3 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration communale.

Article 4 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 21 septembre 2026
Le Maire,
Armelle SAVINEL

